

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**N°165-2025**

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande présentée par l'entreprise « SPIE » afin d'occuper le domaine public dans le cadre d'un branchement électrique sur façade via une nacelle télescopique articulée numéro trente-cinq rue Général de Gaulle 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

**CONSIDERANT**, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation, et le stationnement,

**ARRETE**

**ARTICLE I :** Mardi 25 Novembre 2025, le stationnement sera interdit (avec un empiètement sur la chaussée) à hauteur du numéro trente-cinq rue Général de Gaulle LESAGE 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

**ARTICLE II :** société « SPIE » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**ARTICLE III :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE IV :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
- Société « SPIE »,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Mardi 18 Novembre 2025.

**Monsieur le Maire**  
**Thierry LEFORT.**

